

## PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Il soutient différentes facettes individuelles et collectives reliées à l'évolution de la carrière des professeurs, professeures. Les sommes allouées sont destinées à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté et à produire un effet levier pour financer de manière plus substantielle les activités de recherche et de création de son corps professoral. Il se divise en cinq volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVEAUX PROFESSEURS, NOUVELLES PROFESSEURES;
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION;
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION;
- INITIATIVES DE REGROUPEMENT DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION;
- **APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES.**

### Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le vice-rectorat à la recherche et à la création. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme;
- Lorsque vous recevez le courriel de confirmation du versement de votre subvention, veuillez porter attention à l'échéance quant à l'utilisation de ces fonds;
- Toute activité de diffusion résultant de ce programme facultaire devra déclarer par écrit l'appui financier de la Faculté des arts;
- Pour le dépôt des demandes de financement et le suivi administratif des dossiers, le professeur, la professeure doit s'adresser à l'adjointe au vice-décanat à la recherche et à la création de la Faculté des arts Geneviève Garneau poste 2432 ou à l'adresse courriel [garneau.genevieve@uqam.ca](mailto:garneau.genevieve@uqam.ca).

# Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances

## Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances : colloques, conférences, ateliers, expositions, spectacles, réseautage en ligne, débats publics, etc.;
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeurs, professeures de la Faculté;
- Contribuer au financement de ces activités dans le cadre de programmes de subventions externes nécessitant un appariement;
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création particulièrement dans les milieux universitaires et les communautés à proximité de l'UQAM.

## Conditions d'admissibilité

- Le candidat principal, la candidate principale de la demande de subvention externe doit être un professeur, une professeure de la Faculté des arts;
- Ce dernier ou cette dernière doit être reconnu publiquement comme un organisateur de l'activité de mobilisation de connaissances subventionnée;
- S'engager à remplir le formulaire comprenant un sommaire des activités et un rapport financier au plus tard un mois après la fin de la mobilisation de connaissances prévue.

## Modalités d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé par les membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté représentant ses départements ou écoles et est présidé par son vice-doyen, sa vice-doyenne à la recherche et à la création.

Critères :

- Qualité du projet et le potentiel de réussite;
- Impact sur les publics ciblés et accessibilité à la communauté de l'UQAM;
- Rayonnement des résultats de recherche et de création des professeurs, professeures de la Faculté.

## Montants alloués

- Jusqu'à 5 000 \$ pour une activité se situant à l'UQAM ou dans la région de Montréal;
- Jusqu'à 2 500 \$ pour une activité se situant en dehors de la région de Montréal ou à l'étranger;
- La somme sera versée au moment de l'obtention de la subvention à appairer ou, dans le cas d'un refus, sur recommandation du vice-décanat à la recherche et à la création.

## Dépôt de la demande

- Prochaine échéance : au moins **deux semaines avant la rencontre du COMREC** précédant l'échéance de la demande de subvention visée;
- Le dossier doit comprendre le formulaire de la Faculté et la version du CV CRSH du chercheur principal de la demande à appairer;
- Les documents doivent être signés et déposés au J-4050 et transmis en format PDF par voie électronique à Geneviève Garneau au poste 2432 ou à l'adresse [garneau.genevieve@uqam.ca](mailto:garneau.genevieve@uqam.ca). Afin d'obtenir la lettre d'appui de la Faculté confirmant sa contribution, le professeur, la professeure devra envoyer sa demande complète à Geneviève Garneau.